



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 AVRIL 2021 A 20H00

L'an deux mille vingt et un, le lundi 12 avril, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 8 avril 2021,

S'est réuni à 20 heures en mairie, sous la présidence de Monsieur Maryannick GARIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Mr Maryannick GARIN, Mme Dylette THILL, Mr Gilles BERGES, Mr SABEL Charles, Mr FAUVERGE René, Mme Sylvie ALDEGUER, Mme Virginie HUGOUVIEUX, Mr Alain DEWAEGHEMAECKER, Mme DEGOUY Eloïse, Mr David BES, Mr Olivier MAVIEL, Mr Hervé CHASTAN, Mr Didier SIRVEN, Mr Pierre HELSLOOT, Mr Yanick ABADIE

Secrétaire de séance : Mme Dylette THILL

BUDGET PREVISIONNEL 2021 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 98 194,56 €.

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 59 972,93 €.

Soit un budget global de 158 167,49 €

CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREANCES DE PLUS DE 2 ANS

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à minima à hauteur de 15% soit 450 € à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Après délibération, le conseil municipal, décide de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 450 € correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant de 2,98 €, réparti sur 6 titres de recettes émis entre 2018 et 2019, sur le budget annexe Service Eaux et Assainissements. Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur pour un montant global de 2,98 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2021 DE LA COMMUNE

Il est adopté à l'unanimité comme suit :

Section fonctionnement : elle s'équilibre à hauteur de 975 838,92 € (dont 500 000,00 € d'autofinancement).

Section investissement : elle s'équilibre à hauteur de 905 372,07 €.

Soit un budget global de 1 881 210,99 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas augmenter les taux communaux et de les reconduire comme suit :

Taxe foncière sur propriété bâtie est égal au taux TFPB communal qui est de 10,97% + le taux de TFPB du département de la Drôme de 15,51%	26,48
Taxe foncière sur propriété non bâtie	45,06
Taxes remplaçant la taxe professionnelle : CFE	23,59

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose aux élus d'aider cette année et de façons exceptionnelles, les associations caritatives locales SET, ATRE et RESTO du CŒUR qui sont particulièrement sollicitées avec la crise sanitaire actuelle et aussi le TELETHON.

Après examen des propositions, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus.

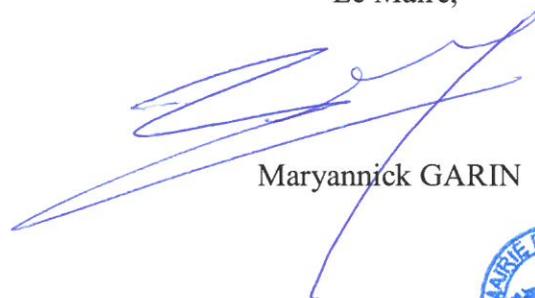
Libellé	MONTANT
Subvention au CCAS	3 500
Comité des fêtes	1300
Vivre à Clansayes	500
ACCA	250
Club du 3 ^o âge	350
Dynamic Gym	350
Paysage	250
ZUMBA	250
Golf	250
Amicale Pompiers St Paul	200
Jeunes Sapeurs Pompiers	200
ATRE	400
Donneurs de sang St Paul	200
LYRE de ST Paul	200
Sté sauvegarde monuments 26	200
Mémoire de la drome	100
Les Restaurants du Cœur	1000
Solidarité Entraide Tricastine	850
Téléthon	500
Diverses	150
TOTAL	7 500

ATTRIBUTION BON D'ACHAT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer un bon d'achats d'une valeur de 500,00 € au stagiaire scolaire accueillis au sein de la collectivité. L'idée générale est de pouvoir remercier le stagiaire pour son implication et son travail.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23 h30

Le Maire,



Maryannick GARIN

Affiché le 15 avril 2021



